

DÉCLARATION

de

**M. Pascal Colombani,
Administrateur Général du Commissariat à l'Energie Atomique,
Chef de la délégation française**

**46^{ème} Session Ordinaire de la Conférence Générale
de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique
Vienne, 19 septembre 2002**

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au nom de la délégation française, de vous présenter toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette quarante-sixième session de la Conférence générale de l'AIEA, et de vous assurer de notre entière confiance et de notre pleine coopération pour mener à bien cette tâche délicate.

Monsieur le Président,

Je suis heureux de saluer les délégations de l'Etat d'Erythrée, de la République Kirghize et de la République des Seychelles à la suite de la récente adhésion de ces pays à l'Agence.

La délégation française s'associe à la déclaration prononcée par M. l'Ambassadeur Christensen, Chef de la délégation danoise, au nom de l'Union Européenne.

Monsieur le Président,

En septembre de l'année dernière, la précédente Conférence Générale s'ouvrait immédiatement après le choc terrible des événements du 11 septembre. Un an après, nous pouvons nous féliciter de la réaction de la communauté internationale, notamment dans le domaine nucléaire, face aux menaces terroristes. Les Etats, à qui incombe la responsabilité des politiques de sécurité et de leur mise en œuvre, ont réévalué la menace d'actes de terrorisme nucléaire et renforcé leurs dispositifs de protection contre de tels actes. Ils ont également développé la coopération internationale, qui est indispensable pour appuyer les efforts nationaux, coordonner les réponses et l'assistance internationale, et définir des référentiels communs pour les politiques nationales. L'AIEA, qui a naturellement un rôle essentiel à jouer dans cette coopération, s'est mobilisée pour proposer une réaction rapide. Nous nous félicitons que l'Agence ait pu, en quelques mois, définir et faire approuver les grandes lignes d'un programme complet et bien construit de protection contre le terrorisme nucléaire.

La France a non seulement approuvé globalement ce programme, mais prévoit de le soutenir financièrement et en mobilisant à son service ses compétences et ses moyens. Au titre de notre contribution en nature, nous avons proposé au Directeur général un plan comprenant 20 actions concrètes que la France prévoit de mener en coopération avec l'Agence. Ciblées sur les activités les plus prioritaires du programme de lutte contre le terrorisme nucléaire, visant à obtenir des résultats tangibles et rapides, ces actions portent tout particulièrement sur :

- la protection physique, où nous mettons un expert à plein temps à la disposition de l'Agence, ce qui représente une contribution de 250 000 dollars,
- le contrôle et la sécurisation des sources radioactives, qui constitue l'un des domaines de risques majeurs où la protection et la sécurité doivent être renforcées; nous avons ainsi accru notre contribution aux campagnes de recherche des sources orphelines et initié avec le Secrétariat l'évacuation de Côte d'Ivoire d'une source désaffectée de forte activité, la France apportant au total pour ce dernier projet une contribution financière de 200 000 dollars

- enfin, la promotion des instruments internationaux.

Je suis heureux d'annoncer que, outre ses contributions en nature, la France prévoit d'effectuer au Fonds de sécurité nucléaire un versement de l'ordre de 300 000 euros.

S'agissant de la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires, nous suivons avec beaucoup d'intérêt les travaux du groupe d'experts juridiques et techniques chargé de préparer un projet d'amendement défini suivant les orientations approuvées par la précédente Conférence générale. Bien que nous regrettions que le groupe n'ait pu conclure au début de ce mois lors de sa dernière réunion, nous souhaitons que le consensus qui semble accessible sur ces bases puisse être confirmé rapidement, de manière à permettre la convocation dès que possible d'une conférence diplomatique. La communauté internationale a en effet l'occasion, en renforçant les dispositions de la Convention, d'affirmer sa détermination et de réaliser une avancée importante en matière de prévention d'actes de terrorisme nucléaire.

Monsieur le Président,

Le Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires demeure, et doit demeurer le fondement du régime international de non-prolifération nucléaire. A cet égard, la première session, tenue en avril dernier à New-York, du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005 a permis un échange de vues substantiel et constructif, et a démontré l'efficacité du processus d'examen renforcé, tel que révisé en 2000, et des comités préparatoires. Le succès obtenu lors de ce Comité devrait permettre à la Communauté internationale de continuer à préparer de manière équilibrée et progressive la Conférence d'examen de 2005, et à avancer vers une mise en œuvre pleine et entière de tous les objectifs du Traité qu'il s'agisse du désarmement, de la non-prolifération et des garanties, ou du développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire.

Dans ce contexte, la France rappelle son attachement à l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires et au lancement de négociations à la Conférence du Désarmement sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, sur la base du rapport Shannon et de son mandat.

Monsieur le Président,

Le système des garanties de l'AIEA demeure un instrument central du régime international de non-prolifération nucléaire. La communauté internationale doit se mobiliser pour qu'il tende vers l'universalité au regard des engagements souscrits par les Etats, et atteigne ainsi sa pleine efficacité. Il est préoccupant que près de 50 Etats parties au TNP doivent encore satisfaire à l'obligation qu'ils ont acceptée, au titre de l'article III du Traité, de souscrire avec l'Agence un accord de garanties généralisées. La délégation française appelle donc tous ces Etats à conclure dès que possible avec l'AIEA un accord de garanties généralisées.

L'amélioration du système de garanties de l'AIEA, résultant de la conjonction pour un état d'un accord de garanties généralisées et d'un Protocole additionnel, représente un progrès essentiel pour la crédibilité de la vérification du Traité. La France s'associe entièrement à la déclaration de l'Union Européenne pour se féliciter de l'achèvement de la définition du cadre conceptuel du système de garanties intégrées et exprimer son soutien au Secrétariat pour sa mise en œuvre.

La France appelle tous les états qui ne l'auraient encore fait à signer et à mettre en œuvre dès que possible un protocole additionnel. Soucieuse d'œuvrer concrètement dans ce sens, elle soutient les efforts de l'Agence et a engagé au printemps dernier une action régionale en Afrique et dans l'Océan Indien afin d'assurer la promotion des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels, et d'en encourager la signature par les états de cette région. C'est pourquoi nous accueillons avec une grande satisfaction les récentes signatures du Niger, du Mali, et de l'Afrique du Sud.

Par ailleurs, le projet de loi de ratification du protocole additionnel français est déposé au Parlement et devrait être adopté avant la fin de l'année.

Monsieur le Président,

S'agissant de la situation en Irak, les autorités françaises ont eu dernièrement l'occasion de s'exprimer à maintes reprises sur cette question, et tout récemment encore le

Ministre des Affaires Etrangères à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je centrerai donc mon propos sur les activités de l'AIEA, dont nous tenons à saluer les efforts constants pour remplir pleinement le rôle qui lui est imparti par le Conseil de sécurité. La France soutient résolument l'action du Directeur général pour permettre l'application de l'ensemble des résolutions en vigueur.

Monsieur le Président,

La France regrette qu'en juin dernier, la République Populaire Démocratique de Corée ait décidé, après en avoir accepté le principe lors d'une visite sur place de représentants de l'AIEA, de faire volte-face sur la discussion des modalités d'application de son accord de garanties avec l'Agence. Alors que la construction des réacteurs à eau légère en Corée du Nord a été lancée officiellement le 8 août dernier dans le cadre de la KEDO, nous appelons la République Populaire Démocratique de Corée à respecter les engagements qu'elle a contractés au titre du TNP et à revoir sa position pour permettre à l'AIEA d'accomplir sa mission.

Monsieur le Président,

Le budget de l'Agence pour 2003, basé sur une croissance réelle nulle par rapport à celui de 2002, fait ressortir les difficultés auxquelles l'Agence est confrontée pour mettre en adéquation les ressources disponibles et les dépenses nécessaires à l'accomplissement de ses missions statutaires dans le domaine des garanties.

La France, pour attachée qu'elle soit au principe de la neutralité des coûts en termes réels, a pour position constante d'assurer à l'Agence les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions statutaires, dans le cadre de son budget ordinaire. La prise en compte des besoins nouveaux ne doit par ailleurs pas se faire au détriment de ces missions statutaires. La France estime que tous les Etats Membres doivent être prêts à répondre à ces exigences et à assurer un financement approprié du budget des garanties, dans l'intérêt non seulement de la paix et de la sécurité internationale, mais également du développement des applications pacifiques de l'atome.

En effet, Monsieur le Président, si les activités de vérification de l'AIEA ont pour objectif premier la non-prolifération nucléaire et sont destinées à contribuer au maintien de la paix, elles sont également un élément déterminant pour permettre la diffusion des connaissances et des technologies nucléaires vers les pays qui en ont un légitime besoin, et donc le développement des usages pacifiques des technologies nucléaires.

Comme vous le savez, la France a toujours soutenu avec vigueur les activités de Coopération Technique de l'Agence. Elle a toujours versé l'intégralité de sa contribution au Fonds de Coopération Technique (FCT) qui s'est élevée, en 2002, à plus de 4 500 000 dollars des Etats-Unis. Mon pays finance, d'autre part, plusieurs projets dits en « footnote a » et poursuit son soutien aux actions menées dans le cadre des accords régionaux AFRA et ARCAL.

Pour les besoins de l'assistance technique au plan local, nous portons un intérêt particulier aux missions d'expertises. Parallèlement, nous poursuivons notre politique d'accueil de stagiaires. Enfin, nous maintenons résolument notre engagement dans le domaine de la formation, notamment en radioprotection qui est l'un des points forts de notre expertise.

La délégation française tient à féliciter l'Ambassadeur Hughes, Président du Conseil des Gouverneurs, pour l'efficacité avec laquelle il a mené les consultations qui ont permis d'aboutir au consensus sur le montant du FCT pour 2003 et 2004. Il n'en reste pas moins que l'augmentation des ressources disponibles pour la Coopération Technique passe, en priorité, par un effort de tous les pays donateurs afin qu'ils versent en totalité leurs contributions. Nous invitons donc tous les Etats Membres à effectuer intégralement leurs versements au FCT. D'autre part, l'Agence ne saurait se substituer aux bénéficiaires de la Coopération Technique, pour compenser les dépenses recouvrables qui doivent donc être, elles aussi, intégralement versées.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de la sûreté nucléaire, la France a activement participé, au printemps de cette année, à la seconde revue par les pairs des rapports des Parties

Contractantes à la Convention sur la Sûreté Nucléaire. Nous nous félicitons des progrès enregistrés, depuis la première réunion tenue en 1999, dans de nombreux domaines. La France a noté avec satisfaction les engagements pris pour mettre en œuvre les améliorations encore nécessaires. Nous encourageons donc les Etats Membres ayant des installations nucléaires, et non encore partie à la Convention, à la ratifier dès que possible.

La Convention Commune sur la Sûreté de la Gestion du Combustible Usé et la sûreté de la Gestion des Déchets Radioactifs est entrée en vigueur le 18 juin 2001. La France prépare activement sa participation à la première réunion de revue prévue en 2003. Ce n'est que par une adhésion la plus large possible que nous pourrions donner à la communauté internationale une plus grande confiance dans la qualité de la gestion de la fin du cycle du combustible. Nous appelons donc tous les états n'ayant pas encore signé ou ratifié cette convention à agir dans ce sens au plus tôt.

Il me paraît important de mentionner également l'action de WENRA, association des autorités de sûreté des pays d'Europe de l'Ouest. Soucieux d'aboutir, à terme, à une approche commune de la sûreté, ses membres ont réaffirmé en janvier 2001, leur détermination à travailler ensemble en comparant, à l'aide d'une méthodologie qui fait un large usage des normes de sûreté de l'AIEA, les pratiques des différents pays membres. Nous sommes persuadés que cette démarche pragmatique sera d'un apport important pour accroître encore la sûreté des installations européennes.

Assurer la sûreté la plus élevée possible des transports des matières nucléaires et radioactives est également un effort constant pour la France, qui dispose dans ce domaine d'une expérience de plus de trente ans de transports réalisés en toute sûreté, et où 300 000 transports sont actuellement organisés chaque année, depuis les produits radio-pharmaceutiques jusqu'au combustibles irradiés. La réglementation internationale, élaborée par l'AIEA et intégrée par les organisations compétentes pour les différents modes de transport, est strictement appliquée en France, quels que soient les modes de transport et les matières transportées. Dans un esprit de progrès et de transparence, nous venons d'adresser officiellement à l'Agence, une demande pour l'organisation d'une mission TranSAS en France en 2003.

Pour ce qui est des transports internationaux, la France et ses partenaires ont également engagé depuis plusieurs années un dialogue destiné à assurer la plus grande transparence et à donner aux pays qui en expriment le besoin les assurances souhaitées, ainsi que certaines informations qui leur sont utiles. Cette pratique a été saluée dans les résolutions adoptées par la Conférence générale. Notre action en la matière doit toutefois respecter les exigences élémentaires de protection physique et ne pas conduire à remettre en cause les dispositions du droit de la mer.

A cet égard, nous nous félicitons de l'organisation l'année prochaine par l'Agence d'une Conférence Internationale sur la Sûreté des Transports de Matières Radioactives. Nous entendons contribuer activement aux travaux de cette conférence en y apportant notre expertise, dans un esprit de partage d'expérience et de transparence. Nous ne doutons pas que ces travaux autoriseront des échanges techniques fructueux, et permettront de progresser dans le sens d'une sûreté encore meilleure, si possible, des transports nationaux et internationaux de matières radioactives.

Afin d'intégrer davantage sûreté nucléaire et radioprotection, et de renforcer leurs moyens, la France a procédé au début de cette année à la réorganisation du contrôle de la sûreté et de la radioprotection. D'une part, la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection (DGSNR), nouvellement créée, est maintenant l'autorité unique ayant pour mission d'assurer, au nom de l'Etat, le contrôle à la fois de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France. D'autre part, la mise en place de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) crée un grand organisme d'expertise et de recherche en sûreté et en radioprotection, qui assure en particulier l'appui technique à la DGSNR.

Monsieur le Président,

Je souhaiterais aborder maintenant les perspectives de l'énergie nucléaire et souligner que le panorama nucléaire international témoigne d'un net regain de vitalité dans les pays qui font le choix de recourir à cette source d'approvisionnement énergétique pour assurer le développement durable de leur économie.

Permettez-moi de mentionner trois facteurs déterminants à cet égard :

Ce sont d'abord les préoccupations en termes de sécurité d'approvisionnement énergétique qui ont conduit à reconsidérer la place du nucléaire dans les stratégies énergétiques. Depuis la publication du « Livre Vert » sur la sécurité d'approvisionnement, en novembre 2000, la Commission Européenne a conduit un processus approfondi de consultation dont les conclusions ont été adoptées en juin 2002. Le rapport final a fait apparaître que l'énergie nucléaire, qui assure 35% de la production d'électricité de l'Europe, constitue une « donnée incontournable » et que l'éventail des choix énergétiques doit demeurer le plus large possible.

Il ne m'appartient pas de passer en revue les politiques énergétiques des différents pays membres de l'AIEA, mais les contraintes de sécurité d'approvisionnement sous-tendent les réflexions et les plans stratégiques rendus publics, au cours des deux années écoulées, par les Etats-Unis, le Japon, la Russie, la Finlande, la Corée, la Chine ou l'Inde pour ne citer que ces quelques exemples.

Depuis 25 ans, la France a mis en œuvre une stratégie énergétique responsable largement tournée vers le nucléaire afin de lui assurer un taux élevé d'indépendance énergétique. En 2001, les 58 réacteurs en fonctionnement ont assuré 76,2% de notre production d'électricité. Les autorités françaises ont récemment fait savoir que, dans le domaine de l'énergie, un grand débat public serait ouvert et suivi d'une loi d'orientation qui consacrerait un rôle accru pour les énergies renouvelables mais aussi une place reconnue pour l'énergie nucléaire.

Parallèlement aux contraintes d'approvisionnement énergétique se sont développées les préoccupations liées à l'environnement et plus particulièrement au réchauffement de la planète. Dans ce contexte, les vertus du nucléaire – une source d'énergie non émettrice de gaz à effet de serre – sont incontestables. La Commission Européenne évalue ainsi à 300 millions de tonnes de CO₂ les limitations d'émissions générées par les réacteurs en service, soit l'équivalent de la moitié des émissions du parc automobile de l'Union Européenne.

Dans cet esprit, nous saluons la volonté politique qui s'est exprimée lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre derniers, pour confirmer les principes de Rio et les engagements pris, suivre leur mise en œuvre, et lancer de nouvelles initiatives, en particulier dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'énergie. De nouvelles formes de développement et de coopération entre partenaires publics et privés, du Nord et du Sud, vont ainsi voir le jour, et nous appelons tous les acteurs du nucléaire à œuvrer dans ce contexte afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable. A cette égard, nous nous félicitons que l'action de l'AIEA ait été mise en valeur lors du Sommet au travers de ses réalisations dans les domaines du transfert des technologies nucléaires, de la santé humaine, de la nourriture et de l'agriculture, de l'eau et de la protection de l'environnement.

Enfin, la reconnaissance des atouts du nucléaire en termes d'approvisionnement énergétique et de lutte contre le changement climatique s'est également accompagnée d'une réflexion approfondie sur la compétitivité de cette source d'énergie qui a été notamment reconnue en Finlande.

C'est dire que depuis deux ans, le recours à l'énergie nucléaire a été largement reconsidéré au regard de ses atouts en termes de sécurité d'approvisionnement énergétique, de contribution à la lutte contre le changement climatique, de compétitivité et de stabilité des prix.

C'est dans ce contexte mondial globalement favorable au nucléaire que nous poursuivons nos recherches, y compris grâce à de nombreuses collaborations internationales. Il s'agit notamment de l'initiative Génération IV, à laquelle nous participons activement pour concevoir une nouvelle génération de systèmes, plus compétitifs, encore plus sûrs, générant moins de déchets radioactifs à vie longue et plus résistants à la prolifération. Il s'agit également des travaux réalisés dans le cadre du projet INPRO, menée sur l'initiative de l'Agence, dont la France suit attentivement les développements. La complémentarité et les synergies entre ces deux projets nous paraissent devoir continuer à être encouragées.

Ces systèmes devraient également permettre de combiner la génération d'électricité et d'autres applications telles que la production d'hydrogène ou le dessalement de l'eau de

mer, où nous participons activement aux programmes de coopération menés en liaison avec l'Agence.

Nous sommes persuadés que les recherches menées aboutiront à des propositions de solutions techniques efficaces et compétitives pour répondre à la fois aux besoins énergétiques du monde, et aux préoccupations du public concernant l'impact environnemental des activités nucléaires, améliorant ainsi leur acceptation.

La gestion des connaissances est également un volet important de notre action. Le développement et le transfert des techniques nucléaires ne sauraient se passer d'actions réfléchies de gestion des connaissances et des compétences, afin de conserver le savoir acquis et de former les spécialistes dont la recherche et l'industrie auront besoin en adaptant ces formations aux besoins futurs. La France, qui agit depuis longtemps dans ce sens, suivra avec une grande attention les débats du Forum Scientifique qui se déroule à l'occasion de cette 46^{ème} session de la Conférence Générale, et est prête à apporter un concours actif et substantiel aux réflexions engagées dans ce domaine sous l'égide de l'Agence.

Monsieur le Président,

Qu'il me soit également permis de rappeler les importantes réorganisations de sa recherche et de son industrie nucléaire que la France a menées en 2001, et dont nous percevons aujourd'hui tout le bien fondé. Il s'agit du regroupement des compétences de recherche du Commissariat à l'Energie Atomique autour des quatre grands pôles (nucléaire, défense, recherche fondamentale et technologique) qui lui assurent une efficacité accrue, et de la consolidation et de la rationalisation des forces de notre industrie nucléaire au sein du groupe AREVA, premier acteur mondial du nucléaire, et de ses deux grands pôles que sont, d'une part, la technologie et les services nucléaires et, d'autre part, les technologies de l'information et de la communication.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je tiens à réaffirmer toute la confiance que mon pays porte au nucléaire pour participer largement au progrès mondial dans le cadre d'un développement durable

respectueux des hommes et de notre planète. L'AIEA, de par sa mission, apporte une contribution essentielle à cet objectif grâce à ses actions qui contribuent à la paix et à la sécurité internationale et permettent à un nombre croissant de pays de bénéficier des applications pacifiques de l'atome. Soyez assuré du soutien ferme et résolu de la France à l'Agence pour l'accomplissement de cette mission.

Je vous remercie, Monsieur le Président.